

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 22 mai 2014 à 19h00

Membres présents : MMES BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, LANCELOT, MASOLINI, MOYON
MM. BAILLEUL, DIEUDONNÉ, HAPP, HERMANS, MARTINEAU, MONNOT, PAPINAUD, ROUX,
VANRYCKEGHEM

Membres absents : M. GALLEGO donne pouvoir à Mme BEZANÇON

Secrétaire de séance : Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Donne son accord sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), représentant une des pièces constitutives du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et dont les grands objectifs sont :
 - d'inscrire la croissance dans une dynamique soutenable
 - de permettre un développement modéré de l'économie
 - de préserver les espaces naturels et agricoles, ainsi que la qualité paysagère et architecturale.
- Prend acte du renoncement de M. Jacki ALVES DA SILVA à la location de terre qui lui était consentie par la commune, sur une parcelle située lieudit « La Vallée Vincent », et accepte que celle-ci soit louée à M. Philippe MARTINEAU, exploitant agricole, sur la base de 92 € l'hectare sur une surface de 46 a 78 ca.
Les terrains du futur lotissement en cours d'aménagement lui sont par ailleurs retirés de la location pour 57 a 68 ca.
- Admet en non-valeur une cote irrécouvrable sur le budget Ordures Ménagères, de 0,30 € datant de l'exercice 2011.
- Dresse la liste des commissaires titulaires et suppléants choisit parmi les contribuables de la commune, qu'il propose à la Direction des services fiscaux de l'Yonne, pour constituer la nouvelle commission communale des impôts directs, et dont la durée du mandat est celle du conseil municipal.
- Désigne Madame Brigitte MOYON, en qualité de référent communal au sein du dispositif « Habiter Mieux dans le Sénonais » mis en place par la Communauté de Communes du Sénonais, ayant pour but d'aider financièrement les propriétaires aux ressources modestes, à améliorer les performances énergétiques de leur logement.
- Accepte les devis présentés par l'entreprise B.E.I, dans le cadre de l'opération « Cœur de Village », concernant le lot n°5 électricité, qui consiste à modifier :
 - l'alimentation principale, pour répondre aux exigences d'ERDF : 2 470.00 € ht
 - l'antenne de réception Télé : 478.00 € htAutorise le Maire à signer un avenant n°1 de 2 948.00 € ht avec l'entreprise
- Accorde la prise en charge de la moitié des frais de transport du voyage scolaire à MAINCY (77) par l'école de Fontaine (489.00 € : 2), ainsi que la moitié du transport à Galbaux des élèves de petite et moyenne sections (64.00 € : 2).
- Note que le devis d'abattage des arbres de la ravine sera majoré, du fait de la gestion de 2 arbres supplémentaires en mauvais état.
- S'organise pour gérer les festivités du 13 juillet 2014.

Questions diverses :

- Des parents d'élèves présents soulèvent le manque de visibilité des conducteurs de véhicules qui sortent du parking de l'école, lorsque le car scolaire est en stationnement sur ce parking. Ils suggèrent que le car stationne devant le portail de l'école comme auparavant.
- Suite à une interrogation sur la rédaction du questionnaire remis aux parents d'élèves concernant les rythmes scolaires, M. le Maire précise qu'il a été fourni par l'Education Nationale et qu'il a déjà été remanié par la commune, jugeant certaines questions inadaptées.

Le Maire, Michel PAPINAUD :

